



Centre d'Etudes, de Services et d'Information
en matière de Marchés Publics et domaines connexes



DERNIER TRIMESTRE 2021

Cycle de base en 9 journées

Charleroi : du mardi 21 septembre au mardi 07 décembre

Journées spéciales

Mons :
* La comparaison des offres et la pondération des critères - le jeudi 25 novembre 2021

Bilzen :
* l'évaluation multicritère en pratique - le jeudi 02 décembre 2021

Séminaire résidentiel

Bilzen : La stratégie de conception et la négociation de vos marchés publics dans la pratique - du mercredi 13 au vendredi 15 octobre 2021

Ce programme est également accessible sur notre site internet

www.esimap.be

PROGRAMME DE FORMATION EN MARCHÉS PUBLICS

FORMATION
DE BASE

JOURNÉES
SÉPÉCIALES

SEMINAIRE
RÉSIDENTIEL

Passons ensemble un marché public

-

Du besoin à la concrétisation
Nouvelle structure basée sur la
nouvelle réglementation

La comparaison des offres et
l'évaluation multicritère en pratique

Les marchés publics, de l'article
à la pratique – Analyse de cas
pratiques et solutions aux problèmes
courants

PASSONS ENSEMBLE UN MARCHE PUBLIC : DU BESOIN A LA CONCRETISATION

Passation, attribution et exécution

Les mardis, du 21 septembre au 07 décembre

CHARLEROI - Novotel Centre Rive Gauche
ou en webinaire en cas de reconfinement

Un cycle de base pour comprendre la réglementation des marchés publics

Ce cycle de formation propose en 9 modules d'une journée une approche complète combinant théorie et analyse de cas pratiques, des dispositions des lois des 17 juin 2016 relative aux marchés publics et 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours, ainsi que des arrêtés royaux en vigueur depuis le 30 juin 2017.

9 modules pour 9 journées à thèmes

La formation propose 9 modules pour 9 thèmes couvrant l'ensemble de la procédure, de la conception du marché public à son exécution. Chaque module est introduit par une approche théorique complète appuyée de supports écrits actualisés tenant compte de l'évolution des textes et de la jurisprudence européenne et belge.

Les participants inscrits à minimum 7 modules recevront comme support documentaire l'ouvrage "Le droit des marchés publics en Belgique - De l'article à la pratique - 2ème édition actualisée" (Larcier, 2019, 1300 pages).

Les modules qui s'y prêtent sont illustrés de mises en situations concrètes.

Les règles distinguant le régime des « secteurs spéciaux » de celui des « secteurs classiques » sont mises en évidence.

Chaque module est accessible séparément, mais l'ordre de présentation suit les étapes logiques de la passation et de l'exécution des marchés publics pour aborder l'ensemble de la matière à l'issue du cycle.

Public concerné

Ce cycle s'adresse à toute personne active dans le domaine des marchés publics et en recherche d'une formation de base ou désireuse d'une remise à niveau, notamment :

- aux agents des services publics, et d'une manière générale, de tout pouvoir adjudicateur, qu'il relève du droit public ou du droit privé ;
- aux entreprises qui participent, directement ou indirectement, à la passation ou à l'exécution de marchés publics ;
- aux auteurs de projet et aux conseils techniques et juridiques des pouvoirs adjudicateurs.

Notre structure en 9 modules

1. Introduction, définitions et principes généraux : qui est concerné et de quoi s'agit-il?
2. Les procédures de passation
3. La conception de la phase de sélection des opérateurs économiques
4. La préparation du marché : consultation, estimation, publicité et mise en concurrence
5. La rédaction des documents du marché
6. L'attribution des marchés publics – la gestion des offres
7. Les obligations en matière de transparence, motivation et information et les moyens de recours – les principes de gouvernance
8. L'exécution des marchés publics – I. Approche générale - II. Règles spécifiques aux marchés de fournitures et de services
9. L'exécution des marchés publics – III. Règles spécifiques aux marchés de travaux – IV. application pratique des RGE

MODULE 1 INTRODUCTION, DEFINITIONS ET PRINCIPES GENERAUX

Date et lieu : **Mardi 21 septembre** - Charleroi

le thème de la journée

Conçu comme l'introduction à l'ensemble du cycle, ce module est entièrement consacré à la présentation des concepts et principes de base de la réglementation des marchés publics ainsi qu'à la définition du champ d'application de la réglementation quant aux personnes et aux marchés.

Le programme et son contenu

Matinée:

- Présentation de la philosophie d'Esimap et introduction au cycle
- Le marché public, un contrat à titre onéreux entre le pouvoir adjudicateur et un opérateur économique (entrepreneur, fournisseur ou prestataire de services)
- La loi du 17 juin 2016 et ses arrêtés d'exécution
- Vocabulaire et définitions dans la réglementation
- Les principes de base : égalité, non-discrimination, transparence, proportionnalité, forfait et paiement pour service fait et accepté, la confidentialité
- Le principe de la dématérialisation des marchés

Après-midi:

- Qui doit respecter la réglementation des marchés publics ? – Le champ d'application quant aux personnes
- Qu'est-ce qu'un « marché public » ? – Le champ d'application quant à la matière
 - Règles en cas de pluralité d'objets
 - Les services sociaux et services spécifiques
 - Les marchés de services juridiques
 - Le marché public de promotion de travaux
- In house, coopération publique et autres exclusions

MODULE 2 LES PROCÉDURES DE PASSATION

Date et lieu : **Mardi 28 septembre** - Charleroi

Le thème de la journée

La loi du 17 juin 2016 a sensiblement modifié les intitulés et procédures de passation pour attribuer un marché public. A quoi correspondent les nouvelles dénominations ? Laquelle d'entre elles choisir ? Avec quelles conséquences sur le processus d'attribution... ? Pour répondre à ces questions fondamentales, cette journée est consacrée à l'analyse théorique, agrémentée d'exemples pratiques, de chacune de ces procédures de passation. Sont également abordés les techniques et instruments pour les marchés électroniques et agrégés tels que le système d'acquisition dynamique ou les accords-cadres.

Le programme et son contenu

Matinée:

- Les procédures ouverte et restreinte
- Les procédures négociées : procédure concurrentielle avec négociation, procédure négociée directe ou non, procédure négociée sans publication préalable
- Les autres procédures permettant la négociation avec publicité : dialogue compétitif et partenariat d'innovation

Après-midi:

- Autres procédures permettant la négociation sans publicité : marchés de faible montant
- Regroupement des commandes : centrales d'achat, catalogues électroniques et marchés conjoints occasionnels
- Autres techniques de commande : accords-cadres, système d'acquisition dynamique, enchères électroniques et concours

MODULE 3 LA CONCEPTION DE LA PHASE DE SELECTION

Date et lieu : Mardi 19 octobre - Charleroi

Le thème de la journée

Ce module aborde la question de la qualité de la personne désireuse de se porter candidate ou soumissionnaire à un marché public et est dédiée aux motifs d'exclusion et à la sélection qualitative de cette personne.

Une large part de la journée sera consacrée aux questions relatives aux motifs d'exclusion et à la fixation des critères de capacité financière, économique et technique ainsi qu'à celles soulevées notamment par l'agrération des entrepreneurs de travaux.

Le programme et son contenu

Matinée:

- Les principes généraux en matière de sélection
- Le choix des critères et la publicité de ceux-ci
- L'accès au marché :
 - droit d'accès
 - marchés réservés
- Les motifs d'exclusion :
 - obligatoires
 - facultatifs
 - les dettes sociales et fiscales
 - les mesures correctrices
- La sélection qualitative :
 - critères et seuils,
 - normes d'assurance de qualité et gestion environnementale,
 - l'agrération des entrepreneurs

Après-midi:

- recours à la capacité de tiers,
- limitation du nombre de candidats
- Le Document Unique de Marché Européen - DUME et la simplification administrative
- Les modes de vérification
 - Preuves
 - E-Certis
- Les renseignements complémentaires
- Confusion critères de sélection et d'attribution
- Approche pratique en matière de sélection

MODULE 4 LA PREPARATION DU MARCHE ET LA MISE EN CONCURRENCE

Date et lieu : Mardi 26 octobre - Charleroi

le thème de la journée

Au-delà de la phase de sélection, plusieurs éléments sont à prendre en compte pour préparer au mieux le lancement de son marché. Ce module a pour objectif d'aborder pas à pas les différentes étapes à ne pas négliger au moment du lancement de la procédure, depuis la consultation préalable jusqu'à la publication de l'avis de marché, en passant par les phases de budgétisation, d'estimation, le choix du mode de publicité et les modalités de mise en concurrence.

le programme et son contenu

Matinée:

- Préparation du marché
 - La prise en compte des contraintes : budget, durée, maîtrise technique
 - La consultation préalable
 - La participation préalable
- Les règles générales en matière de mise en concurrence
- L'estimation du marché
- La publicité des marchés
 - L'avis de pré-information
 - L'avis de marché
 - L'invitation à présenter une offre
- L'introduction des demandes de participation et des offres
 - Les délais, le formulaire de demande de participation

Après-midi – exercices pratiques

- Démonstration de la plate-forme E-Procurement
- Approche pratique de la rédaction d'avis de marché

MODULE 5 LA REDACTION DES DOCUMENTS DU MARCHE

Date et lieu : Mardi 09 novembre - Charleroi

Le thème de la journée

La réussite d'un marché public est, dans une large mesure, liée à la qualité des documents du marché et plus particulièrement du cahier spécial des charges. La qualité de ces documents déterminera la qualité de la relation contractuelle entre le pouvoir adjudicateur et l'adjudicataire du marché. Leur élaboration doit s'inscrire dans un travail de préparation du marché qui est soumis à certaines exigences.

Les documents du marché contiennent les conditions préalables de passation comme les clauses administratives et techniques qui présideront à son exécution. Aux fins de mesurer précisément les enjeux de leur rédaction, la journée est organisée en deux temps alliant également théorie et pratique, analyse des règles puis mise en pratique.

Le programme et son contenu

Matinée:

Les documents du marché

- Le cahier spécial des charges
 - Objet
 - Passation :
 - Conditions d'établissement, mentions, générales et spécifiques
 - Documents annexes (métré récapitulatif, inventaire, formulaire d'offre)
 - Exécution : Conditions spéciales d'exécution, portée,...
 - Documents en tenant lieu
 - Les éléments essentiels à mentionner
 - Les spécifications techniques
 - Les éléments structurants du marché
 - Variantes et options
 - Marchés à tranches et reconductions
 - Allotissement du marché
 - Le recours à la sous-traitance
 - La détermination des critères d'attribution
- Les autres documents du marché

La gestion des documents

- L'emploi des langues
- L'approbation
- L'accès
- Les contradictions

Après-midi – exercices pratiques

Approche pratique de rédaction des cahiers spéciaux des charges

MODULE 6 L'ATTRIBUTION DES MARCHES PUBLICS

Date et lieu : Mardi 16 novembre - Charleroi

le thème de la journée

Partant des conditions d'établissement des offres, ce module est consacré au processus qui conduit à la conclusion du marché. Sont tour à tour analysées les dispositions légales et les questions pratiques qu'elles suscitent en matière de régularité, d'analyse et de comparaison des offres, sans oublier celles de l'attribution et de la conclusion du marché. Une large place est laissée à la problématique des critères d'attribution, à la comparaison et au classement des offres.

Le programme et son contenu

Matinée:

L'établissement de l'offre

- Définition et caractéristiques générales de l'offre dans un marché public
- Responsabilité de l'établissement de l'offre
- Règles communes à toutes les procédures :
 - Montant de l'offre et composante des prix,
 - Signature de l'offre
 - Options et marchés à lots
- Règles propres aux procédures ouvertes et restreintes
 - Forme et contenu de l'offre, métré récapitulatif, inventaire, signature
- Règles propres aux procédures négociées
 - Signature dans les différentes procédures négociées

Le choix de l'adjudicataire

- Dépôt et ouverture des offres
- Examen des offres
 - Régularité, correction des erreurs, vérification des prix et des coûts, classement
 - En procédure ouverte ou restreinte
 - En procédures négociées
 - Offres spontanées, déroulement des négociations

L'attribution et la conclusion du marché

- En procédure ouverte ou restreinte
 - Dépassement du délai de validité de l'offre
- En procédures négociées

Après-midi – exercices pratiques

Approche pratique : mise en situation et étude de cas sur les questions de

- régularité des offres
- prix anormaux
- variantes et options
- critères et décision d'attribution

MODULE 7 TRANSPARENCE, INFORMATION, MOTIVATION, RECOURS ET GOUVERNANCE

Date et lieu : Mardi 23 novembre - Charleroi

Le thème de la journée

Cette journée a pour but d'aborder trois moments clés de l'attribution du marché avant son exécution : les obligations du pouvoir adjudicateur en matière de motivation, l'information des soumissionnaires, ainsi que la délicate problématique des recours auxquels les pouvoirs adjudicateurs peuvent être exposés au moment de l'attribution. La formation se concentrera sur la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, telle que modifiée par la loi du 16 février 2017.

Le programme et son contenu

Matinée:

- Les obligations du pouvoir adjudicateur en matière de transparence – La loi du 17 juin 2013 et les réglementations relatives à l'accès aux documents administratifs
- Règles générales et obligations de motivation
- L'information de l'adjudicataire et des soumissionnaires
- Les recours : le contentieux de l'attribution

Après-midi

- Les recours : le contentieux de l'exécution
- Les règles de gouvernance
- Approche pratique : comment rédiger une décision motivée d'attribution ; jeu de rôles relatif à l'attribution d'un marché public et aux éventuels recours y relatifs.

MODULE 8 L'EXECUTION DES MARCHES PUBLICS

I.REGLES COMMUNES, II.FOURNITURES, SERVICES

Date et lieu : Mardi 30 novembre - Charleroi

Le thème de la journée

Ce module est consacré, d'une part à un commentaire des règles générales présidant à l'exécution des marchés publics et aux clauses communes à tous les marchés et, d'autre part, à la présentation des clauses particulières aux marchés publics de fournitures et de services. Les cas pratiques seront vus en module 9

Le programme et son contenu

Matinée:

Les dispositions générales et les dispositions communes à tous les marchés en matière d'exécution :

- Cadre général
- Droits intellectuels
- La sous-traitance
- Garanties financières,
- Modifications au marché les clauses de réexamen
- Réclamations et requêtes de l'adjudicataire
- Contrôle et surveillance du marché
- Moyens d'action de l'adjudicateur
- Conditions générales de paiement
- Fin du marché - réceptions

Après-midi

L'exécution des marchés publics de services

L'exécution des marchés publics de fournitures

- Dispositions communes à tous les marchés de fournitures
- Dispositions complémentaires pour les marchés sous forme d'achat
- Dispositions complémentaires pour les marchés sous forme de location, location-vente ou crédit-bail

MODULE 9 L'EXECUTION DES MARCHES PUBLICS

III. TRAVAUX ET IV. APPLICATIONS PRATIQUES

Date et lieu : Mardi 07 décembre 2021 -
Charleroi

Le thème de la journée

Ce module clôture le cycle en achevant la partie relative à l'exécution entamée dans le module précédent.

La matinée aborde les règles d'exécution spécifiques aux marchés publics de travaux.

L'après-midi est consacrée aux cas pratiques des règles d'exécution, que ce soit pour des marchés de fournitures, services ou travaux.

Le programme et son contenu

Matinée:

L'exécution des marchés publics de travaux :

Seront notamment abordés les éléments suivants :

- Direction et contrôle des travaux, délais d'exécution, organisation du chantier, modifications au marché, quantités présumées, responsabilité de l'entrepreneur et sanctions, réceptions et garanties, paiements

Après-midi – exercices pratiques

L'exécution des marchés publics en pratique : Exemples et applications à tous les cas d'exécution de marchés, aussi bien fournitures, services que travaux.

- Mise en situation
- Présentation et analyse d'incidents d'exécution : entre autres : réceptions, sanctions, mesures d'office
- L'insertion des clauses de réexamen

Cocktail de Clôture et Remise des Certificats de Participation

(si la session se déroule en présentiel)

TARIFS ET LIEUX DES FORMATIONS

Droits d'inscription :

Tarification actuelle et dégressivité des droits d'inscription applicable au cycle de base

Pas de TVA applicable sur les montants repris ci-dessous

Rappels des modules	Modules pris seuls ou à la carte	Prix dégressifs
Mod 1 21/09	1 au choix	420€
Mod 2 28/09	2 au choix	760 €
Mod 3 19/10	3 au choix	1.040 €
Mod 4 26/10	4 au choix	1.210 €
Mod 5 09/11	5 au choix	1.390 €
Mod 6 16/11	6 au choix	1.540 €
Mod 7 23/11	7 au choix	1.700 €
Mod 8 30/11	8 au choix	1.845 €
Mod 9 07/12	tous les 9	1.950 €

LIEUX DE FORMATION :

CHARLEROI – NOVOTEL CENTRE RIVE

GAUCHE - Place Verte

6000 Charleroi (gare Sud à 300 m)

BILZEN – MARTIN'S RENTMEESTERIJ

Kasteelstrat, 2

3740 Bilzen (Limbourg – Gare SNCB Bilzen)

MONS - CAMPUS UMONS

Avenue Maistriaux - Plaine de Nimy

7000 Mons

INSCRIPTION – DERNIER TRIMESTRE 2021

A RENVOYER A :

- Fax: 071 70 04 28
- ou mail: info@esimap.be
- ou courrier: **ESIMAP**
Rue de la Science 4 / 02A
6000 Charleroi

Mlle/Mme/M.(NOM):.....

Prénom :.....

Fonction :.....

Administration/entreprise :.....

Service :.....

Adresse professionnelle :.....

N° de TVA :.....

Tél :.....

Fax :.....

E-mail :.....

Dates limites d'inscription (sous réserves de places disponibles) -

- Pour le cycle de base : le mardi 14 septembre
 - Pour les journées spéciales : 7 jours avant la date concernée
- RGPD - Vos informations ne seront jamais ni cédées ni vendues ni diffusées à des tiers et la seule fin du registre contenant vos données est de vous informer de nos activités (brochures de formation, publication d'ouvrages de référence) et de vous inviter lors des événements que nous réservons à nos participants les plus fidèles (cocktails, colloques...). Vous disposez à tout moment du droit d'accès, de rectification et d'effacement de ces données sur simple demande, en particulier si votre parcours professionnel fait que nos messages ne vous sont plus utiles. Vos données sont conservées 10 ans, renouvelables si vous nous en faites part spontanément ou lorsque nous nous informerons de votre souhait de rester dans notre base de contacts à l'issue de cette période.

INSCRIPTION – DERNIER TRIMESTRE 2021

I. Formation de base du dernier trimestre 2021 Charleroi Centre

S'inscrit ⁽¹⁾ au(x) module(s) suivant(s), de chacun 1 journée ⁽²⁾
ou s'inscrit au cycle complet

- M1**: Définitions, principes **21/09**
- M2**: Procédures de passation **28/09**
- M3**: Phase de sélection **19/10**
- M4**: Préparation du marché **26/10**
- M5**: Rédaction Documents **09/11**

- M6**: Attribution **16/11**
- M7**: Motivation, recours **23/11**
- M8**: Exécution I **30/11**
- M9**: Exécution II **07/12**
- Cycle complet** 1.950 euros

II. Journées spéciales

S'inscrit à :

- UMS 1 – la comparaison des offres et la pondération des critères d'attribution - Mons - jeudi 25 novembre 2021 – 330 €**
- UMS 2 – L'évaluation multicritère en pratique - Mons - jeudi 02 décembre 2021 - 330 €**
- UMS 1 & 2 : 615 € les deux jours**

III. Séminaire résidentiel

- Résid 2021 - Concevoir et négocier son marché public dans la pratique - Bilzen – **13-15 octobre** 2021 - 1050 €
- En acceptant les conditions générales d'inscription, s'engage à (faire) verser la somme de ⁽³⁾ € dès réception de la confirmation d'inscription, sur le compte d'ESIMAP n° BE12 001 2646273 92 (Notre n° TVA BE 0454.068.480)
- En cas de paiement anticipé, demande une facture acquittée à adresser à

.....
Date : Signature :

Cachet / accord⁽⁴⁾ :

1. En cas d'inscriptions séparées ou multiples pour certaines formations ou journées, prendre d'abord copie du présent bulletin avant de le compléter.
2. Dans l'affirmative, apposer une croix dans la case correspondante
3. Compléter la somme en tenant compte de la dégressivité des droits d'inscription (voir grille ci-contre)
4. L'inscription n'est valable que si elle a été **autorisée** par l'autorité compétente (apposition du **cachet**)

GRILLE DES FORMATIONS ORGANISEES PAR ESIMAP

De septembre à décembre Cycle de formation de base

Modules	Nombre de jours	Jours	Dates	d'inscription	Lieu
Mod 1	1 j.	Ma	21/09		
Mod 2	1 j.	Ma	28/09		
Mod 3	1 j.	Ma	19/10		
Mod 4	1 j.	Ma	26/10	420 € 1j	
Mod 5	1 j.	Ma	09/11	1950 € 9j	Charleroi
Mod 6	1 j.	Ma	16/11		
Mod 7	1 j.	Ma	23/11		
Mod 8	1 j.	Ma	30/11		
Mod 9	1 j.	Ma	07/12		

Journées spéciales

UMS 1	1 j.	Je	25/11	330€	Mons
UMS 2	1 j.	Je	02/12	330€	

Séminaire résidentiel

Résid	3 j.	Me Ve	du 13/10 Au 15/10	1050 €	Bilzen
--------------	------	----------	----------------------	--------	--------

Thèmes abordés

Cycle de base

1. Introduction, définitions et principes
2. Les procédures de passation
3. La conception de la phase de sélection des opérateurs économiques
4. La préparation du marché : consultation, estimation, publicité et mise en concurrence
5. La rédaction des documents du marché
6. L'attribution des marchés publics – la gestion des offres
7. Les obligations en matière de transparence, motivation et information et les moyens de recours – les principes de gouvernance
8. L'exécution des marchés publics – I. Approche générale – II. Règles spécifiques aux marchés de fournitures et de services
9. L'exécution des marchés publics – III. Règles spécifiques aux marchés de travaux – IV. Mise en application pratique

Journées spéciales et résidentiel

UMS 1 - Comparaison des offres et critères d'attribution

UMS 2 - Evaluation multicritère en pratique

Résid 2021 - Conception et négociation de son marché dans la pratique

LE CLUB MARCHES PUBLICS

PHILOSOPHIE ET PROGRAMME D'ACTIVITES 2021

I. Contexte

Durant ces nombreuses années qui ont vu défiler des milliers de personnes venues se former lors de nos différentes activités, une question revenait systématiquement : pourquoi n'organiserait-on pas une réunion post-formation où nous pourrions poser nos questions et/ou échanger sur différents aspects de la réglementation des marchés publics avec les autres participants ?

C'est sur base de ce constat et à l'initiative de participants actuels ou anciens qu'ESIMAP asbl a décidé en janvier 2019 de lancer un Club Marchés Publics, sorte de Business Club comme le secteur privé en compte à foison (des Chambres de commerce aux B2B et autres réseaux de networking) destiné plus spécifiquement aux adjudicateurs et à ceux et celles qui, comme vous, sont confrontés à la mise en application des règles en la matière, mais pour lesquels il n'existe pas (encore) de structure.

Nous proposons dès lors de combler cette lacune par la mise en place d'un réseau de rencontre et d'échanges qui prendra la forme d'un club qui se réunira périodiquement, de l'ordre de quatre fois par an, sous forme de repas discussion débat où sera abordée une thématique initiée par un expert externe ou interne suivie d'une table ronde de partage.

Selon les demandes, de plus petites réunions périodiques pourraient être mises sur pied entre ces plénières sous forme d'ateliers d'échanges.

Nous tenons cependant à préciser dès le départ qu'il ne s'agira pas d'activités parallèles de formation et que les exposés sous-tendant les réunions viseront à encadrer le thème de la discussion et ne seront pas nécessairement animés par des membres d'ESIMAP.

Le but étant d'enrichir votre pratique par le regroupement des bonnes idées / bons outils.

Cotisation 2021 : 150 € HTVA, soit 181,50 € TVAC



Le programme 2021 :

Mardi 14 septembre :

Réunion 2021-1 : Un exemple réussi de concessions de travaux et de services :

Ville de Namur : Le Téléphérique de la Citadelle et le Site de la Confluence (Grognon)

Lundi 29 novembre :

Réunion 2021-2 : Partage d'expériences et Rencontre avec les opérateurs économiques : qu'avons-nous à apprendre comme adjudicateurs des opérateurs à qui nous demandons offre ?

JOURNEE SPECIALE 1

Date & Lieu : jeudi 25 novembre 2021

MONS, Campus UMONS Plaine de Nimy

LA COMPARAISON DES OFFRES ET LA PONDERATION DES CRITERES D'ATTRIBUTION

I. Objectif

Lors de la passation des marchés, se pose le problème d'attribuer le marché au soumissionnaire qui répond le mieux aux critères indiqués dans le cahier des charges. A ce niveau, l'importance des critères à retenir est cruciale. Cette journée sera l'occasion de présenter les dispositions de la réglementation à prendre en considération pour fixer le choix des critères et en assurer la mise en œuvre.

Horaire

Les journées de formation auront lieu dans les auditoires de l'Université de Mons à Mons, de 9h précises à 17h (avec une pause de 12h30 à 14h). Des pauses café sont organisées à 10h30 et 15h30. L'accueil petit déjeuner est organisé à partir de 8h45.

Nombre de participants

Pour des raisons pédagogiques, le nombre de participants est limité à un maximum par journée de formation de 40 personnes. Un minimum de 16 inscrits est nécessaire à l'organisation de la formation

2. Le programme

Matinée

1. La règle de base de l'attribution du marché public : le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse
2. Les trois modes de détermination de l'offre économiquement la plus avantageuse
 - 2.1. Le prix
 - 2.2. Le coût
 - 2.3. Le rapport qualité/prix
3. Les critères d'attribution en procédure de passation multicritère
 - 3.1. Caractéristiques générales
 - 3.2. Critères de sélection et critères d'attribution
 - 3.3. Analyse des critères les plus fréquents
4. Présentation du second module

Après-midi

5. Méthodes d'analyse des offres : cadre juridique
6. Méthodologies de classement
 - pondération
 - classement suivi
7. Spécificités de certaines procédures : procédures négociées, accords-cadres, ...

Intervenants ESIMAP :

Patrick THIEL, Avocat au Barreau de Bruxelles, Vice-Président d'ESIMAP

Yves LIBERT, Inspecteur général des Finances, Président d'ESIMAP

JOURNÉE SPÉCIALE 2

Date & Lieu : jeudi 02 décembre
– Mons, Campus UMONS

L'ÉVALUATION MULTICRITÈRE EN PRATIQUE LORS DE L'ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC

1. Objet

Pour réaliser une procédure impliquant des critères d'attribution multiples, les pouvoirs adjudicateurs sont amenés

- lors de la rédaction de l'avis de marché ou du cahier spécial des charges, à spécifier des critères d'attribution et à les pondérer,
- après réception des offres, à les évaluer sur chaque critère d'attribution puis à rassembler les cotes obtenues afin d'arriver à une cote finale unique pour chaque offre.

Ce faisant, ils entrent dans le domaine de l'évaluation multicritère, domaine qui a été l'objet de nombreuses études scientifiques mais qui est encore très peu connu du grand public.

Or une évaluation multicritère nécessite un minimum de connaissances afin de pouvoir être réalisée correctement et conduire à un résultat mathématique qui corresponde réellement aux préoccupations du pouvoir adjudicateur.

Cette journée est destinée à permettre aux participants d'acquérir ce minimum de connaissances et à leur montrer comment réaliser une attribution qui soit inattaquable tant sur le plan technique que sur le plan juridique.

2. Le programme

Matinée

- mise en évidence des pièges à éviter lors d'un processus d'évaluation multicritère (construction des critères, pondération de ceux-ci et cotation des offres)
- présentation d'une procédure pratique (approche MACBETH) permettant de travailler correctement tout en respectant la loi.

Après-midi

- Analyse de plusieurs cas réels d'appels d'offres qui ont été réalisés à l'aide de cette procédure.
- Utilisation de l'approche MACBETH dans l'une ou l'autre situation suggérée par les participants et qu'ils aimeraient traiter.

Intervenant :

Jean-Claude VANSNICK, Professeur de l'Extension Université de Mons, Consultant Expert de la sprl Value Focused Consulting

SEMINAIRE RESIDENTIEL 2021

**Date & Lieu : du mercredi 13 au
vendredi 15 octobre 2021**

– Bilzen – Martin's Rentmeesterij

Stratégie de conception et négociation de vos marchés publics dans la pratique

10ème édition de cette formule des **séminaires résidentiels**, qui est organisée annuellement et répond aux besoins des praticiens soucieux d'actualiser leurs connaissances en un temps réduit. Dans une ambiance volontairement conviviale, ce séminaire vise à aborder une sélection de questions pratiques qui se posent lors de l'application de la réglementation des marchés publics.

Aux fins de favoriser les interactions et les retours d'expériences, les thèmes abordés sont présentés en binômes composés le plus souvent d'un fonctionnaire et d'un avocat spécialisé, permettant l'échange des points de vue sur la mise en œuvre concrète de la législation. Un large espace est laissé aux questions des participants à l'issue de chaque exposé.

Ce séminaire résidentiel s'adresse aux personnes disposant déjà d'une base théorique solide mais n'ayant pas le temps de suivre plusieurs journées de formation durant l'année.

Toutes nos formations sont basées, autant que possible, sur la méthode inductive, les intervenants faisant régulièrement appel à l'expérience des participants.

Thème de l'édition 2020-21 :

Suite aux deux dernières éditions, cette année sera un séminaire qui se voudra 100 % pratique.

Au départ d'un cas pratique, nous suivrons un marché depuis son lancement jusqu'à son exécution, en rencontrant tout au long de celui-ci des obstacles / incidents de procédure / modifications en cours de marché auxquels les participants seront confrontés et pour lesquels il leur faudra développer des pistes de solution. C'est à l'issue de ces jeux de rôles que nos experts praticiens viendront exposer les pistes théoriques, pratiques et jurisprudentielles de résolution de ces problèmes rencontrés au cours de ce marché.

Cette mise en application, notamment sous forme de jeu de rôles (quid l'adjudicateur, quid le soumissionnaire) ou de cas pratiques réalistes à résoudre est notre manière d'aborder cette théorie pour la rendre vivante et vous permettre de quitter le séminaire en ayant des clés efficaces pour vous confronter à ces situations au quotidien. Seule la formule résidentielle nous laisse cette opportunité d'approfondir les règles théoriques en les accompagnant de mises en situation dans un cadre extraprofessionnel.

Programme du séminaire résidentiel

Journée 1 (13/10/21) : stratégie de conception

Cette 10ème édition de ce séminaire résidentiel se présentera dès lors comme un grand jeu de rôles où les participants seront amenés à développer leurs capacités de négociation de leurs marchés à toutes les étapes, de la définition du besoin jusqu'à la gestion de l'exécution.

13h : Accueil des participants et check-in des chambres (selon disponibilités)

13h30 - 16h00 : **Introduction et présentation du déroulement en pratique du séminaire**

La définition du besoin en pratique, la consultation préalable, les règles en matière d'estimation, la détermination des prix

16h - 16h30 : Pause café et check-in des dernières chambres

16h30 - 18h30 : **Le choix du mode de passation ; négociation ou pas ; la détermination des critères de sélection et d'attribution ; la pertinence des clauses de réexamen**

19h : Aperitif - Cocktail de bienvenue

19h30 : Diner 2 services au Restaurant " 't Gasthuis"

Journée 2 (14/10/21) : la passation, l'attribution du marché et la négociation

9h - 10h30 : **Etablissement des offres par les O.E., réception des offres par l'adjudicateur, vérification des prix**

10h45 - 12h30 : **La négociation en pratique**

12h30 - 13h30 : Repas léger sur place

13h30 - 17h30 : **Suite de la négociation en pratique ;**

La conclusion du contrat ; la rédaction de la décision motivée d'attribution

17h30 à 19h30 : Temps libre / accès au Martin's Spa / balade au Château d'Alden Biesen (500 m) / shopping à Maasmechelen Village (30 km)

20h : Dîner gastronomique 4 services au Restaurant de l'Hôtel

Journée 3 (15/10/21) : l'exécution du marché, les incidents et les éventuelles solutions de transaction

9h - 12h30 : **La gestion des modifications et incidents en cours d'exécution**

12h30 - 13h30 : Repas buffet froid au restaurant de l'hôtel

13h30 - 15h30 : **La gestion des autres acteurs du marché en cas de reard ou de défaut d'exécution**

15h30 - 16h30 : **Questions - réponses - Conclusions**

NOS EXPERTS INTERVENANTS

ESIMAP asbl choisit pour ses formations de nombreux **experts** spécialisés issus de la Haute Administration, de Hautes Ecoles où certains enseignent et du Barreau.

Plusieurs d'entre eux interviennent activement dans l'élaboration de la réglementation des marchés publics au sein d'organes officiels, tels la Commission fédérale des marchés publics, leur permettant de présenter lors des journées la toute dernière actualité en matière de normes applicables. Tous ont une longue **expérience** pratique de la réglementation des marchés publics et sont reconnus pour leurs talents de formation dans ce domaine. Ils sont également auteurs ou co-auteurs d'ouvrages de référence ou d'études en la matière.

- Virginie DOR**, Avocate au Barreau de Bruxelles, Association d'avocats C'M'S' DeBacker, Expert auprès de la Commission Européenne, Secrétaire-Trésorière d'ESIMAP.
- Bertrand DUPREZ**, Conseiller Breveté Administrateur Militaire au Ministère de la Défense, Project Management Team HQ NATO, Membre d'ESIMAP.
- Yves LIBERT**, Inspecteur général des Finances au Corps Interfédéral de l'Inspection des Finances, Membre de la Commission fédérale des marchés publics, Président d'ESIMAP.
- Isabelle PAIVA**, Architecte, Directrice du Service Contrôle Interne à la Commune d'Ixelles, Formatrice à l'ERAP, Administratrice d'ESIMAP.
- Patrick THIEL**, Avocat au Barreau de Bruxelles, Association d'avocats EQUAL, Vice-Président d'ESIMAP.
- Isabelle VAN KRUCHTEN**, Avocate au Barreau de Bruxelles, Association d'avocats EQUAL, Membre d'ESIMAP.
- Marie VASTMANS**, Avocate au Barreau de Bruxelles, Association d'avocats Xirius, Administratrice déléguée d'ESIMAP.
- Samuel WAUTHIER**, Auditeur adjoint à la Cour des Comptes, Administrateur d'ESIMAP.
- Cédric WILLAY**, Chef de Division, Responsable du Service des Marchés, Patrimoine et Contentieux, Province de Luxembourg.

La direction scientifique et la coordination des formations sont assurées par Yves LIBERT, président, Marie VASTMANS, administratrice-déléguée et Jean-François VANSNICK, directeur

CONDITIONS GENERALES D'ORGANISATION

Droits d'inscription

Les droits d'inscription comprennent notamment les documents distribués, les repas, les pauses café et les locations de salles et de matériel.

ESIMAP ne disposant pour ces formations, en dehors des droits d'inscription, d'aucune intervention publique, le montant de ces droits inclut outre les honoraires des intervenants, les frais de gestion pédagogique et administrative, de documentation, de secrétariat, d'encadrement et d'accueil.

Les droits d'inscription doivent être versés au compte n° **BE12 0012 6462 7392 / GEBABEBB d'ESIMAP** à Charleroi avec la communication requise, dans les meilleurs délais après réception de la facture.

Modalités communes à toutes les formations

Horaire

- Toutes les journées de formation ont lieu de 9h à 17h (avec une pause de 12h30 à 14h et repas inclus).
Des pauses café sont organisées à 10h30 et 15h30.
L'accueil est organisé à partir de 8h45.

Nombre de participants

- Pour des raisons pédagogiques, le nombre de participants est, sauf dérogation, limité à un maximum par journée de formation :
 - De 35 à 40 personnes pour le cycle de formation de base
 - De 50 personnes pour les journées spéciales
 - De 40 personnes en chambre single pour le séminaire résidentiel

Exceptions liées à la crise sanitaire

Si les conditions sanitaires ne permettent pas les réunions en présentiel, les formations seront assurées sous forme de webinaire par vidéoconférence.

De même, les plafonds du nombre maximal de participants peuvent être rabaisés pour répondre aux normes en vigueur au jour du séminaire.

I Inscriptions

Les inscriptions doivent parvenir à ESIMAP **au plus tôt dès réception de la brochure**. Une pré-inscription par mail est également possible.

Les inscriptions peuvent être prises séparément pour chacun des modules. Cependant, l'inscription à plusieurs modules permet de bénéficier de la **dégressivité des droits d'inscription** dès la seconde journée.

Au-delà de la date limite d'inscription, des inscriptions tardives pourront encore être acceptées pour autant que, sauf dérogation, le nombre maximum de participants ne soit pas atteint.

A noter cependant que, au moment de publier cette brochure, nous comptions déjà un nombre important de demandes d'inscriptions.

Ne tardez donc pas à nous contacter pour pré-réserver votre place le temps d'obtenir les autorisations en interne de votre service.

I Remplacements / Absences / annulations

Les **remplacements** sont permis à tout moment, s'ils sont communiqués par écrit au secrétariat d'ESIMAP jusqu'à la veille du premier jour de la formation.

Quelle que soit la formation, **toute absence non signalée avant le commencement de la formation, soit à ESIMAP, soit le jour même uniquement au lieu de formation, ne pourra dispenser du paiement des droits d'inscription.**

Dans ce cas, les droits d'inscription restent entièrement dus.

De même toute **annulation** ne sera prise en compte que si elle est transmise par courrier ou fax avant le début de la formation.

Toutefois, en cas de désistement **APRES** confirmation de l'inscription, mais **AVANT** d'avoir entamé la formation, la personne qui se désiste sera tenue au paiement d'un droit de **80 EUR** pour frais administratifs d'annulation, couvrant notamment les frais d'hôtellerie réservés pour la personne ayant annulé.

I Documents

Les documents distribués au cours des diverses journées de formation ne sont, en principe, pas disponibles en dehors de celles-ci; ils pourront néanmoins être remis pour une journée déterminée aux personnes qui ont pris inscription dans les délais et qui, ayant été absentes, en feront la demande; cela pour autant qu'elles aient acquitté les droits d'inscription de cette journée diminués des frais d'hôtellerie.

Cette diminution ne sera toutefois d'application que pour autant qu'ESIMAP ait été **averti par écrit** de l'absence au plus tard la veille de la formation. Les personnes inscrites qui, absentes à la formation, sont amenées à devoir payer les droits d'inscription recevront les documents distribués aux participants, dès réception du paiement.

I Modifications

ESIMAP se réserve, **en cas de nécessité**, le droit de modifier l'organisation pratique d'une formation, d'adapter l'un ou l'autre aspect d'un programme proposé dans le présent document, de modifier, en cas d'absolue nécessité, une date, voire d'annuler la formation qui ne recueillerait pas un nombre **suffisant** d'inscriptions. En cas d'annulation éventuelle d'une formation, dans ces conditions, les droits d'inscription payés seront remboursés au plus tôt.

En cas d'indisponibilité d'un intervenant, celui-ci sera remplacé par une personne disposant d'une compétence et d'une expérience équivalentes. A défaut, la date initialement prévue pour la formation pourra être modifiée. Dans tous les cas, les personnes inscrites en seront averties.

Depuis 2004, les formations d'ESIMAP sont agréées par l'ordre des Barreaux francophone et germanophone et la participation à nos journées octroie des points juridiques aux avocats.

Philosophie de travail

La méthode de travail adoptée par **ESIMAP** asbl pour ses formations est basée d'abord sur une philosophie : les fonctionnaires parlent aux fonctionnaires. Cette méthode implique donc que les grands discours de consultants sur des théories commerciales difficilement applicables au terrain sont exclus de notre pédagogie.

Une sensibilisation du public concerné par une présentation en début de conférence des objectifs poursuivis par la formation est le préalable à chaque séminaire. Quand cela est souhaité, nos intervenants prennent le temps d'expliquer les concepts de base, sur un plan purement théorique dans un premier temps, pour ensuite les intégrer dans le processus de passation et d'exécution d'un marché public, en illustrant quand cela est possible et si le recul vis-à-vis de la nouvelle réglementation le permet, chaque étape d'exemples pratiques tirés de leur expérience professionnelle directe ou de cas réels types aisés à comprendre pour des agents de la fonction publique obligés d'intégrer au quotidien les principes imposés par la réglementation belge et européenne.

Une des spécificités d'ESIMAP consiste en la remise de stylos avec clé USB ou de fardes de documentation complètes contenant d'une part les notes exhaustives de la matière enseignée (souvent plus détaillées que l'exposé ex cathedra) et d'autre part les textes de lois dans leur version coordonnée, soit la plus actualisée, qui servent de support à l'exposé. En parallèle, des présentations en PowerPoint illustrent ces notes par des tableaux récapitulatifs des points principaux.

A l'issue de l'exposé, une synthèse de la matière présentée au préalable est faite dans la mesure du possible et en fin de journée, un temps est laissé pour les questions des participants et, si celui-ci venait à manquer, les formateurs s'engagent à rester disponibles par e-mail dans les jours qui suivent pour répondre aux questions qui se poseraient à la lecture de leurs textes.

Qui sommes-nous ?

ESIMAP, Centre d'études, de services et d'information en matière de marchés publics, est constitué, depuis 1994, sous la forme d'une association sans but lucratif qui regroupe des experts spécialisés, francophones et néerlandophones.

Ces experts sont issus de la haute administration, d'universités où certains enseignent, du barreau ou encore du secteur privé.

Tous ont une longue expérience pratique de la réglementation des marchés publics et de la formation dans ce domaine. Plusieurs d'entre eux interviennent activement dans l'élaboration de la nouvelle réglementation des marchés publics, notamment au sein des organes officiels tels la Commission fédérale des marchés publics.

Tous suivent l'actualité de près pour vous la présenter.

Les atouts d' ESIMAP

Des intervenants clairement identifiés et reconnus pour leurs compétences et leur expérience pratique et actualisée des marchés publics

Des formations approfondies où les thèmes sont abordés dans le détail tout en laissant une large place aux aspects pratiques et aux questions des participants

Des droits d'inscription modérés, malgré l'absence de financement public ou privé extérieur

formations sur mesure

ESIMAP peut organiser à votre demande, dans vos locaux ou à l'extérieur, un programme sur mesure de formation en matière de marchés publics – théorique et pratique – correspondant aux besoins de votre personnel (néerlandophone aussi).

Les conditions générales d'intervention peuvent être communiquées sur simple demande écrite, accompagnée d'un aperçu des sujets à aborder

Informations : **Jean-François Vansnick** - ESIMAP
formation.interne@esimap.be

Table des matières

PROGRAMME DES ACTIVITES DU DERNIER TRIMESTRE 2021

Programmes détaillés des journées

Cycle de formation de base	2
Module 1 – Définitions et principes	4
Module 2 – Procédures de passation	5
Module 3 – Phase de sélection	6
Module 4 – Préparation du marché	7
Module 5 – Documents du marché	8
Module 6 – Attribution du marché	9
Module 7 – Motivation et Information	10
Module 8 – Exécution I : règles générales	11
Module 9 – Exécution II : spécificités et pratique	12
Club MP – Présentation et programme 2021	17
JS 1 – La comparaison des offres et les critères	18
JS 2 – L'évaluation multicritère en pratique	19
Résid 2021 – Stratégie de conception et négociation d'un marché public en pratique	20
Informations et conditions générales	21
Tarifs et lieux des formations	13
Bulletin d'inscription détachable	14
Grille récapitulative des activités du trimestre	16
Equipe d'intervenants	22
Conditions générales	23
Philosophie de travail	26
Qui sommes-nous ?	27
Table des matières	28

Rue de la Science, 4 / 02A

B - 6000 CHARLEROI

071 70 06 65 071 70 04 28

✉ info@esimap.be Ⓛ www.esimap.be

Veuillez noter que vos bons de commande doivent
être libellés et transmis à cette nouvelle adresse
uniquement